

LANIER, ROGEAUX et LABORDE. Cours du certificat d'études primaires. 100^e édition, Paris, Belin.

La connaissance du résumé est seule exigée pour le certificat d'études, entendez : fin d'études, diplôme. Et ce texte ne cite pas Liège. Le voici :

La capitale est Bruxelles (530.000 h. avec les faubourgs) au centre de campagnes peuplées et industrielles. Gand (164.000) est une ville de filatures et d'établissements horticoles. Anvers (314.000) est le plus grand port de la Belgique, près de l'embouchure de l'Escaut.

Liège ? pas la peine d'en parler....

Un de nos amis, qui habite Leipzig, imprime sur ses cartes une inscription allemande que je traduis :

« Liège, avec ses faubourgs, 400.000 h.; la belle ville de la Meuse, capitale de la Wallonie, pittoresque, artistique, industrielle. Vues merveilleuses. 4 1/2 h. de Paris. Renseignements gratuits: Pavillon de la ville, Square d'Avroy. »

Défense nationale. — Un général belge qui signe O. DAX, publie une brochure sur l'attitude à prendre par nos troupes en cas de guerre franco-allemande. Il est approuvé par le *Journal de Bruxelles*.

Sa thèse est simple. Les hostilités éclatant, la Belgique doit se mettre du côté du plus fort. Ce plus fort, c'est l'Allemagne.

Opinion qui a inspiré à M. CLEMENCEAU, au Sénat français, des paroles inquiètes.

Réponse à ce général a été faite par CHRISTIAN BECK, (*Droits de l'homme*, n° du 31 mars 1912) : impossible, mon général, de savoir d'avance qui se révélera le plus fort ; impossible aussi d'oublier de parti pris les services que nous rendit la France.

Ajoutons qu'en fin de compte, ceux contre qui nous devons nous défendre, ce seront les violateurs de notre territoire, fussent-ils aussi germains que le général O. DAX.

Forts de la Meuse. — Tâchons de résumer un excellent article de la *Meuse rose* (26 février).

Le spécialiste qui l'a écrit rappelle d'abord la nécessité de faire défendre nos forts par des enfants du pays : ils seront mobilisés en une ou deux heures de temps; ils connaissent admirablement la région et font d'excellents « observateurs » ; on sait que les observateurs sont placés en dehors du fort, reliés au poste par télégraphe ou téléphone et surveillent le tir dont ils font connaître les résultats au chef de batterie. Je passe sur les avantages moraux.

Jusqu'à ces derniers temps, les Liégeois formaient, en majorité, la garnison de nos coupoles.

Depuis cinq ou six ans, la proportion des Flamands a augmenté et quatre forts qui se suivent sur notre ligne ne sont défendus que par des Flamands.

Braves soldats, nous n'en doutons pas. Mais que l'on ne pourra

mobiliser en temps utile contre des troupes décidées à tenter un coup de main, à toute époque massées sur pied de guerre presque au voisinage de Liège, et jetées dans notre province par des automobiles.

Braves soldats, répétons-le. Mais, parce qu'ils ne sont pas du pays, mauvais observateurs, incapables de rectifier le tir des pièces.

Braves soldats, la chose est certaine. Mais qui ne comprendront pas l'habitant, et qui, d'ici la guerre, placés seuls dans les forts, s'ennuyent et perdent toute occasion d'apprendre le français.

Et ainsi, nous offrons à l'ennemi une ligne ininterrompue de quatre forts : une large trouée, de quoi faire passer des corps entiers.

Veut-on parvenir à chasser de ces forts même les sous-officiers wallons? Ce serait la Flandre contre la Patrie.... Je ne peux tout de même pas y croire !

Travaux publics. — *Rectification de la Meuse.* La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maestricht a transmis à la Commission hollando-belge, une requête concluant à la nécessité de canaliser la Meuse en aval de Liège.

Elle rappelle que le conseil communal de Maestricht et les Etats provinciaux du Limbourg ont plusieurs fois réclamé ces travaux : sans eux, ajoute-t-elle, le bien-être économique d'une province hollandaise et de deux provinces belges est arrêté.

Notez cette phrase :

« La Meuse est la seule rivière internationale en Europe qui, sur tout son parcours, ne soit pas continuellement navigable ».

Eaux. C'est donc une affaire réglée que la destinée des eaux de Modave. Après l'argent de la Wallonie, ses richesses naturelles sont enlevées au profit des Flandres. Les travaux sont commencés : captage à Modave ; distribution à Gand, Bruges, Ostende, Blankenberghe, St-Nicolas, Termonde, St-Gilles-lez-Termonde, Lebbeke, Alost, Assche... « toute la Flandre ».

Peu de chose au surplus : 307 kilomètres de conduites à placer, 4 années de travaux, 26 millions à dépenser.

Des centaines de villages ardennais manquent d'eau; Liège est menacée. Drainez, bons ouvriers flamingants; drainez !

Les Grands Express. Le syndicat d'initiative (pour le pays de Liège) publie une carte montrant le tracé des lignes nouvelles, et qui parle aux yeux.

Deux lignes de la légende montreront la valeur du document :

« Conséquences désastreuses du projet :

On détourne les deux grands express :

Ostende-Vienne	}	du bassin de
et		
Nord-Express		

 Liège.

La ligne : Paris-Charleroi-Aix-la-Chapelle disparaîtra d'elle-même.

Des 5 grands arrondissements de la Belgique, deux, Liège et Charleroi, ne seront plus sur le passage des trains internationaux.

7 chefs-lieux d'arrondissements wallons sont frappés du même coup : Thuin, Charleroi, Namur, Huy, Liège, Verviers et Waremme.

Etat comparé des forces motrices employées dans la province sacrifiée et la province favorisée :

Limbourg, 6.000 chevaux-vapeur.

Liège, 170.000 chevaux-vapeur.

Contributions payées annuellement :

Limbourg : 2.772.000 francs,

Liège : 18.970.000 francs. »

En résumé, on fera avec notre argent les travaux qui nous ruinent.

Erratum. Page 53 de notre dernière chronique, lire « le journal *La Librairie* » au lieu de « le *Journal des Libraires* ».

F. MALLIEUX.

31 mars 1912.

LES LIVRES

L'art mosan (t. II), par Jules HELBIG et Jos. BRASSINNE.

Essai sur la mainferme dans le Hainaut, par Marcel LECOMPTE.

L'Art des Humbles (t. II), par Louis BANNEX.

Les contes de Jacques Misère, par Léopold SURIN.

Jules HELBIG : **L'Art Mosan**. Tome II, achevé et publié par J. BRASSINNE. Bruxelles, van Oest. In-4°, VII + 192 p., 25 planches hors texte et 67 illustrations.

Jules HELBIG, qui avait entrepris à quatre-vingt trois ans d'écrire l'histoire générale de l'art mosan, dont il avait étudié en de sérieuses monographies les manifestations spéciales, est mort sans terminer son œuvre : un chapitre du tome premier a été composé par Marcel LAURENT, le tome II a été achevé par Joseph BRASSINNE, premier sous-bibliothécaire à l'Université de Liège et collaborateur du vieil archéologue.

Ce fut assurément un noble spectacle que cette verdure et cette espérance dans un corps guetté par de surnoisées années. Mais si le triomphe du caractère fut complet et admirable, le corps succomba et l'aide dut assembler les matériaux, rédiger, ajouter des notes.

Le volume du reste se présente bien. Les opinions de l'auteur, ses idées directrices ont été respectées. La rédaction même semble celle de HELBIG. Et il faut rendre cette justice au secrétaire qu'il n'a songé qu'à s'effacer devant l'auteur.

On sait l'importance du livre : raconter l'histoire de l'art dans le pays traversé par la Meuse. Un fleuve est un instrument de civilisation. Il donne son caractère à un pays. Il doit donner son caractère aux artistes et à leurs inspirations. Idée ingénieuse. En partie vraie. Intéressante en tous cas.

Mais, à lire les études successives composées par HELBIG sur l'art né aux bords meusiens, on croit s'apercevoir qu'il ne s'y est pas tenu jusqu'en ses derniers temps et qu'il a, inspiré par une pensée sage, concentré son attention de plus en plus sur les artistes wallons du pays liégeois. De tous ces livres, le volume qui vient de paraître est le plus familial. Encore n'est-ce point l'étude franche de notre art. Faut-il voir dans cette évolution, l'influence d'un collaborateur — celui-ci s'en défend — ou l'évolution normale d'une pensée ?

De l'avènement d'Erard de la Marck, en 1505, à la fin du XVIII^e siècle, la matière était belle, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, orfèvres, la floraison fut ardente et continue. Il ne peut s'agir ici d'énumérer des noms... ce serait un vain palmarès. Ni d'étudier par le menu les conclusions du livre : la tâche serait longue...

Personne ne méconnaîtra le service rendu à nos curiosités, au culte de nos traditions, par ce volume. C'est un ouvrage admirablement présenté : format imposant, caractère d'une lecture facile et agréable, illustrations nombreuses, reproductions de choix, pièces peu connues dévoilées par l'image, de très belles planches hors texte. Avec cela une rédaction simple, sans pédanterie, sans emphase. Trop souvent, il suffit qu'un chercheur patient écrive sur un problème d'art pour qu'il se croie tenu de rechercher un style harmonieux qui sera dépourvu d'aisance et d'originalité, ou encore pour qu'il déploie la plus écrasante érudition. La langue de l'auteur, — faut-il écrire : des auteurs ? — est nette, un peu sèche, d'une compréhension facile. Et ils connaissent le sujet.

Quel que soit leur souci de spectateurs impartiaux, parfois cependant les rédacteurs du tome II se rappellent leurs opinions politiques pour juger sans aménité les erreurs d'autrefois : qui n'a point commis d'erreurs et de multiples et de grosses erreurs ? La démocratie liégeoise fut-elle si coupable vraiment de conquérir sa liberté ? Faut-il lui faire grief de ce que nous n'eûmes point cent Lombart ou vingt Lairesse ? La principauté jamais ne fut riche, sans que l'on puisse voir dans sa médiocrité argentée l'effet du mouvement populaire, et cela fut pour quelque chose aussi dans le développement des arts.

Laissons plutôt ces querelles pour considérer le livre de lecture facile qui nous est offert, la science dont il témoigne, ses belles et abondantes illustrations et réjouissons-nous.

F. Mallieux.

Marcel LECOMPTE : **Essai sur la mainferme dans le Hainaut**. Lille, Camille Robbe. In-8°, 305 p.

L'auteur de ce travail est docteur en droit, c'est dire qu'il a traité le sujet plus en juriste qu'en historien : le texte des coutumes et les recueils de jurisprudence l'ont beaucoup plus intéressé que les pièces d'archives qui lui auraient montré l'application à la vie réelle des théories contenues dans la législation.

La mainferme est l'une des trois tenures du sol en Hainaut, durant la

période féodale. Elle apparaît, à côté de l'alleu et du fief, avec les mêmes caractères que la censive en France et diffère de celle-ci, en ce que les tenanciers de biens de mainferme sont tenus au service d'échevinage, service auquel n'était pas astreint le tenancier d'une censive. L'origine habituelle de la mainferme est le démembrement d'un alleu ou d'un fief, démembrement opéré par l'alleutier ou le fiefé lui-même dans le but de mettre ses terres en valeur et d'accroître aussi ses revenus. Certains alleutiers transformaient leur alleu en mainferme pour se placer sous la protection d'un puissant seigneur. Les fiefs amortis au profit des établissements religieux étaient souvent transformés en mainferme.

Les tenanciers de mainferme, de même que les occupants de censive en France, étaient astreints au paiement d'un cens annuel consistant soit en une redevance pécuniaire soit en une prestation en nature, l'une et l'autre étant modiques par rapport au produit du bien occupé. Au point de vue juridique le cens est portable (le tenancier doit se rendre auprès du seigneur pour s'acquitter), irrédimible et imprescriptible ; de plus il n'est pas sujet à compensation (le tenancier qui se trouve créancier de son seigneur ne peut opérer la compensation entre sa créance et le cens) ni à remise en cas de force majeure.

Le cens est dû par le tenancier, son usufruitier ou ses héritiers ; il est payable au seigneur ou à son ayant droit à un jour déterminé. Le défaut de paiement expose à l'excommunication (pour les biens tenus d'abbayes et d'hôpitaux, avant le XIV^e siècle), à l'amende, à l'exécution des biens du tenancier. Cette exécution est opérée soit par la saisie des produits du fonds concédé, soit par la main-mise par le seigneur sur le fonds même ; à partir du XV^e siècle, il faut l'intervention de la justice pour opérer ces saisies. En cas de refus de paiement du cens, le tenancier doit faire la preuve, s'il se prétend libéré de ce paiement ; si au contraire, le tenancier conteste le droit du seigneur sur son bien, c'est au seigneur à établir son droit.

Les mainfermes se transmettent soit par succession soit par aliénation entre vifs. Cette transmission ne peut se faire sans le consentement du seigneur, donne lieu au paiement d'un droit de mutation et à l'accomplissement d'une œuvre de loi, c'est-à-dire à l'enregistrement par les échevins de la seigneurie. Le droit successoral, en ce qui concerne les mainfermes, est fort développé : ses dispositions règlent les successions testamentaires et les successions *ab intestat*.

Les coutumes ne sont point identiques pour tout le Hainaut : les deux plus remarquables sont celle du chef-lieu de Mons, suivie dans la partie du Hainaut qui devint plus tard autrichienne et celle du chef-lieu de Valenciennes, observée dans la partie qui fut annexée à la France. D'autres coutumes n'étaient appliquées que dans des territoires assez restreints, telles que celles de Binche, de Chimay, d'Enghien, de Lessines. Le pouvoir d'hériter n'est pas le même pour le serf que pour l'homme libre, pour le bâtard que pour l'enfant légitime. La puissance de disposer de ses mainfermes diffère selon que les dites mainfermes sont des biens

patrimoniaux ou des acquêts. Dans la coutume de Valenciennes, le plus jeune des enfants a droit à une part d'héritage plus grande que celle de ses aînés. Dans la coutume de Mons, l'aliénation des mainfermes est soumise au retrait lignager : les parents et les héritiers ont le droit de rentrer en possession du bien cédé en désintéressant l'acquéreur.

Les occupants de mainfermes sont obligés de siéger à l'échevinage de la seigneurie, tout comme les possesseurs de fief à la cour féodale et les propriétaires d'alleu à la cour allodiale. L'échevinage se compose d'un mayer, qui est le représentant du seigneur et d'échevins. Ceux-ci seuls sont juges ; le mayer est le magistrat qui pose la question litigieuse à juger : jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les provinces belgiques ont conservé la séparation entre le magistrat et le juge. Le mayer et les échevins sont nommés par le seigneur, qui peut les démettre de leurs fonctions. La présence de quatre échevins est requise pour que le tribunal puisse valablement délibérer. Comme la connaissance du droit est peu développée, surtout dans les échevinages ruraux, on voit se développer peu à peu, jusqu'à devenir nécessaire, la charge d'enquête, c'est-à-dire le recours aux échevins du chef-lieu (Mons, Valenciennes, Binche, Chimay, etc.) pour en obtenir la solution des litiges. La solution indiquée dans ce cas, n'est pas seulement un avis ; elle devient obligatoire pour les échevins qui l'ont sollicitée.

Ce travail est une étude très fouillée de l'organisation de la propriété foncière en Hainaut, car ainsi que l'a dit Jehan Boutillier, la mainferme était un fief rural. L'auteur a mis en évidence cette idée que l'obligation au service de justice, imposée au propriétaire féodal, obligation sans nul doute de source germanique, est l'origine des échevinages de campagne.

A. Carlot.

LOUIS BANNEX : **L'Ame des Humbles**, t. II, illustré par Aug. DONNAY et F. GAILLIARD. Bruxelles, Lebègue. Prix : fr. 3.50.

La seconde série de *L'Ame des Humbles*, de M. Louis BANNEX continue dignement la première. L'auteur prend ses types tantôt en Flandre, tantôt en plein Bruxelles, le plus souvent en Ardenne. Et ceux-ci me paraissent les plus délicieusement croqués. Est-ce parce que je les connais mieux ? Voici, pour la ville, le marchand de fleurs, le commissionnaire, le rémouleur, le marchand de coco, le rempailleur de chaises, le poissonnier ambulant, le vendeur de *croustillons*, *gozettes* et beignets, les chevaliers du fouet ; voici, pour la campagne, le messager avec son antique diligence, l'écorceur de chêne, le braconnier, le réta-meur, et, pour clore la série, l'ancien instituteur de village ; tout cela plein de croquis descriptifs, de conversations réelles, de contes de sorcières, de couplets et de musique, plein aussi de chiffres et de bonnes statistiques. En se jouant, Louis BANNEX prépare des documents très curieux, très sérieux, pour le futur historien sur les gagne-petit de la génération précédente, dont le bariolage pittoresque, la naïveté, la libre

allure de demi-romanichels détonnent comme des survivances dans la génération d'aujourd'hui, tant le monde s'embourgeoise vite. Louis BANNEUX fait de la poésie réaliste et de l'économie politique sur la même page avec la même bonne humeur et la même désinvolture. Je puis confirmer la véracité de ses récits ardennais, ayant vécu des années au centre de l'Ardenne.

Dans un n° de la *Gazette de Charleroi*, un critique s'est montré offusqué de ce que l'auteur a placé l'instituteur dans cette galerie d'originaux. Il s'agit évidemment là du maître d'école ancien système, que les paysans estimaient un peu moins que le *herdier* et le porcher de la commune.

J'ai connu l'école ardennaise avant la guerre de 1870, dans un village dont je tairai le nom pour avoir le droit de déposer ici. Il y avait là un bourgmestre qui ne savait ni *a* ni *b*. Toute son occupation était de conduire ses vaches aux champs. Je le vois encore coiffé de sa *bonnette* blanche à floche retombant derrière le dos sur son long sarrau bleu, une demi botte de paille dans chacun de ses lourds sabots, dont les brindilles jaunes traînaient à un demi-mètre derrière lui. L'instituteur cumulait les fonctions de marguillier et de secrétaire communal avec celles de maître d'école. Le matin il allait dépouiller la correspondance de M. le Bourgmestre, il répondait aux lettres, tenait les registres de la communauté. Et nous les moutards, au lieu d'entrer à l'école à huit heures, nous attendions parfois devant la porte close jusqu'à dix ou onze heures. Mais l'école était mixte : les vauriens se réchauffaient en poursuivant les filles — et en pugilats variés...

Enfin le maître s'amenait : les petits comptaient des boules pendant que nous, les grands, nous labourions notre cahier d'une enfantine analyse. On savait trouver « nom commun, masculin singulier » ! Jamais je n'ai pu aller au-delà, bien que le maître, au moment de vérifier l'ouvrage, s'égosillât à crier « la fonction ? la fonction ? ». Comme il n'avait jamais expliqué ce mot mystérieux, nous comprenions que c'était une grosse injure et nous n'approfondissions pas.

D'ailleurs on passait bientôt à la récitation du catéchisme et la classe était finie.

Aussi je ne me faisais aucun scrupule d'aller buissonner. J'avais trouvé pour ami un grand diable, qui doit exercer maintenant, s'il vit encore, la noble profession de braconnier : il m'avait appris à dénicher les lacets, à récolter des branches sèches et des ételles, à couper, scier sur place et ramener dans ma charrette trainée par un énorme chien des troncs de chênes respectables morts sur pied. Un nabot fournissait la maison de bois pour l'hiver ! Qu'il était beau, le grand livre de la forêt ! et insuffisant le livre de M. JJ. secrétaire de M. FF. ! Mais ce brave instituteur devait être un maître d'école à trois cents francs par an : il en donnait aux galopins de sa commune pour l'argent que leurs pères déboursaient si généreusement. Et ces pères ne demandaient pas que leurs fils pussent distinguer un participe d'un infinitif. Coupons ici l'anecdote. Je m'aper-

çois que conter excite à conter. Mais je n'ai pas trouvé de meilleure glose pour prouver la sincérité parfaite du beau livre documentaire — si délicieusement illustré — de M. Louis BANNEUX.

J. Feller.

Léopold SURIN : **Les Contes de Jacques Misère**. Namur, Chantaine, 1911.

M. Arille CARLIER a eu la pieuse attention de recueillir, *in memoriam*, quelques-uns des contes wallons de SURIN, qui est mort à Charleroi, le 4 janvier 1911, à l'âge de 41 ans, après une vie de rêves et de privations. Il a fait mieux : il nous a retracé en dix pages la physionomie et la vie cahotée de Surin. Tour à tour sous-officier, reporter, libraire, éditeur de jeunes écrivains français et wallons du terroir, fondateur du journal *li Créquion* qu'il compose presque seul, imprimeur, auteur dramatique, mais toujours et parallèlement bohème et libertaire invétéré, naïf et hableur, croyant fidèle, mais pas assez doué de vertus bourgeoises pour vivre, avec sa femme et ses enfants, de quelque bonne entreprise de librairie menée avec esprit de suite, et de son très réel talent. Ainsi de ruine en ruine, plus nourri d'illusion que de bonne viande, trimant jour et nuit, le ventre creux, sur des œuvres sans avenir, il est allé finir son calvaire de misères à l'hôpital. On songe à Rimbaud, on songe à Verlaine.

La biographie précieuse de M. Carlier est suivie de cinq contes wallons de Surin, tristes et charmants, évocateurs de souffrances humaines, chrétiens et sans un cri de révolte, et d'autant plus douloureux. Ils sont bien dénommés *les Contes de Jacques Misère*.

J. Feller.

BULLETINS ET ANNALES

Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.

XI^e vol., 1910.

(pp. 3 à 21.) Jean LKJEAR : *Jean Renier (1818-1907), notice biographique*. Dès son enfance, Jean Renier manifeste de vives dispositions pour le dessin. Ce goût décida de sa vocation. Il se distingua à l'Académie des Beaux-Arts de Liège, alla se perfectionner à l'Ecole royale des Beaux-Arts de Paris, et finalement, boursier de la fondation d'Archis, séjourna en Italie pendant 5 ans. A son retour, la ville de Verviers et l'Etat lui confièrent les cours de dessin dans leurs établissements respectifs. C'était pour Jean Renier la vie matérielle assurée. Aussi put-il dès lors s'adonner à l'histoire et à l'archéologie, auxquelles il avait voué un culte profond. Il le prouva, d'abord en faisant revivre dans des ouvrages estimables les destins de Verviers, d'Andrimont, de Jalhay, du Val-Dieu, ensuite en recueillant avec une ardeur patiente des meubles, des pein-

tures, des sculptures, des monnaies, bref tous les souvenirs du passé artistique et archéologique de Verviers et des environs. Il fit don de sa collection à sa ville natale et il fut ainsi le fondateur du musée communal qui porte son nom. La biographie de Jean Renier ne pouvait être faite que par un historien, épris lui aussi des choses d'autrefois : M. Lejean l'a écrite avec précision et avec le respect dû à l'homme qui consacra sa vie à la science historique.

(pp. 25-58.) Henri POETGENS : *Souvenirs de Verviers ancien* (suite). La seconde moitié du XIX^e siècle a été pour Verviers une période de transformation et d'embellissement. Prospère par son industrie, la ville s'est trouvée à l'étroit dans ses anciennes limites et elle a assis en pleins champs des quartiers rapidement devenus populeux. De la vallée où elle s'étale, elle a escaladé des collines, et bientôt s'est développé cet ensemble de rues bourgeoises et paisibles qui aboutissent aux « Boulevards ». Ceux-ci sont la parure de la ville avec leurs larges avenues où fuit la perspective de deux rangées de beaux arbres. En même temps qu'elle s'étendait, la vieille cité s'aérait et se modernisait. M. Poetgens en a vu disparaître les anciens vestiges, de même qu'il y a vu s'éteindre ces usages qui reflétaient une aimable simplicité de mœurs. C'est avec humour qu'il décrit les mariages sans cérémonial où mariés et témoins allaient déguster dans un petit café des liqueurs familières, hasselt et *pastille* ; les retours de baptême où le parrain était assailli par le cri quémendeur des gamins : « *ô çant, parrain* » ; les collectes des jeunes *hélieus* à la fête des trois Rois ; la coutume de faire annoncer aux habitants, par le garde-champêtre, les objets perdus (*ruhiller*) ; les amusements et excentricités de la fête annuelle ; le marché dominical sur la Grand'Place. Son récit est une vivante tranche de folklore.

(pp. 61 à 72.) Jean LEJEAN : *Henri de Sonkeux et ses mémoires*. Henri de Sonkeux, fils de Jean Wathelet, originaire du hameau de Sonkeux (Mélen), naquit et se maria à Verviers où il passa presque toute sa vie. Il a laissé des *Mémoires* dont une partie traite de faits locaux ou particuliers à la famille de l'auteur, et l'autre, des campagnes de Louis XIV dans les Pays-Bas et la Principauté de Liège. Ces *Mémoires* ont été recopiés plusieurs fois et l'une de ces copies a été considérée un temps comme l'original. M. Lejean a retracé l'histoire de ces manuscrits et a déterminé avec sagacité celui qui doit être regardé comme l'archétype.

(pp. 75 à 111.) Jules FELLER : *Le Chat volant de Verviers, satire en dialecte verviétois de 1641 : textes, introduction et notes*. Le sujet de cette satire est assez plaisant. Les Stembertains s'étaient jadis attiré les railleries de leurs voisins, les Verviétois, parce qu'ils avaient enterré, vivante, une taupe pour la punir de ses méfaits. Mais leur sottise va s'effacer devant le ridicule qui couvrira désormais les Verviétois : ceux-ci ont, en effet, voulu faire voler un chat. L'acte est d'autant plus burlesque que les magistrats y ont pris part. C'est le bourgmestre Louvegnez qui a médité cette merveille ; le notaire Malempré lui a prêté son concours. Au jour fixé, on attache deux vessies à l'arrière-train du chat ; le notaire

Malempré monte au clocher, lance le chat dans l'espace : la bête tombe et s'enfuit. Si on la rattrape, termine ironiquement l'auteur, on remplacera les vessies par des coqs.

Cette pasquille de 130 vers est la plus ancienne œuvre connue en dialecte verviétois. Elle avait déjà été éditée en 1880, mais défectueusement, par Jules Mathieu, d'après une copie du XVIII^e siècle. Une heureuse trouvaille ayant mis M. Feller en possession d'une seconde copie également du XVIII^e siècle, la comparaison lui a permis de se faire une idée plus précise de l'original. C'est donc une édition critique qu'il présente aujourd'hui, et il est presque superflu de dire avec quelle méthode sûre et quelle science ingénieuse la leçon du manuscrit a été faite.

(pp. 115 à 160.) Emile FAIRON. *L'affaire Blanjean, un épisode d'histoire religieuse et diplomatique en 1633-1634*. Pierre Blanjean, dit Cachot, était marchand drapier de Verviers et avait adhéré avec d'autres Verviétois à la foi calviniste. Comment les doctrines dissidentes avaient-elles pu s'introduire à nouveau dans la Principauté et en particulier dans le ban de Verviers ? Il faut en voir la cause dans ce fait que les Hollandais s'étaient emparés de Limbourg, le 8 sept. 1632, et avaient dès lors favorisé ouvertement la pénétration de leur culte dans la région verviétoise. Leur propagande obtint un succès tel que le Chapitre cathédral s'en alarma et résolut d'agir avec vigueur pour protéger la foi catholique. Un édit du 18 avril 1633 interdit les assemblées où l'on enseignerait toute doctrine contraire à la religion catholique et ordonna aux dissidents qui n'abjureraient pas leur foi de quitter le pays endéans 15 jours. A la suite de cet édit, une enquête fut ouverte à Verviers, et le 28 sept. 1633, les échevins de Verviers condamnaient 36 surcéants au bannissement et décrétaient l'arrestation de 4 bourgeois, dont Pierre Blanjean. Cette arrestation n'eut lieu qu'un mois plus tard et ce délai permit à Blanjean de réclamer la protection des Hollandais installés à Limbourg. Sur leurs conseils, il s'enrôla le 24 octobre parmi les soldats de la garnison, ce qui ne l'empêcha pas, le lendemain, d'être mis en prison à Verviers. Les Hollandais qui s'étaient déclarés à maintes reprises les protecteurs des réformés du pays de Liège, s'élevèrent avec violence ; par l'organe du commandant de Limbourg, de Ferens, contre cet acte qu'ils prétendaient être une violation de la neutralité et une atteinte au droit des gens. Blanjean n'était-il pas en effet sujet hollandais depuis son enrôlement ? Par représailles, de Ferens fait arrêter à Dolhain des marchands verviétois qui se rendaient en Allemagne. Aussitôt le Chapitre ordonne la mobilisation des milices du marquisat de Franchimont, pendant que les députés des Etats protestent auprès des Etats Généraux de Hollande. Mais ceux-ci font la sourde oreille et les marchands verviétois restent en captivité. Le Chapitre envoie de nouvelles plaintes à La Haye, et en même temps ordonne l'application rigoureuse des mandements contre les hérétiques. Les Hollandais irrités mandent à leurs troupes de s'emparer de certains notables liégeois. Malgré ces menaces, forts des encouragements que leur

envoyait le pape Urbain VIII, le Chapitre et les bourgmestres de la Cité persistent dans leur intention de réprimer l'hérésie. Pendant que de Ferens se rend en Hollande pour obtenir la justification de ses actes, un envoyé liégeois réclame la médiation de l'ambassadeur français à La Haye. Après une accalmie qui semble présager une heureuse issue des négociations, les hostilités sont soudain rouvertes ; les États-Généraux lancent un second édit de représailles. Leur colère est d'autant plus grande qu'ils viennent d'apprendre que les Liégeois se disposent à procéder au jugement de Blanjean, alors qu'ils n'avaient cessé d'en réclamer l'élargissement. Pendant cet envoi de notes comminatoires, Blanjean comparait devant ses juges pour qui il fait montre du plus parfait dédain : il savait que les otages toujours emprisonnés à Limbourg répondaient de son sort. Son attitude, au cours du procès, est telle que l'on requiert contre lui l'application de la torture. Mais on n'osa pas prononcer une peine aussi grave ; Blanjean ne fut condamné qu'au bannissement perpétuel. Finalement pour calmer la colère de la garnison de Limbourg, qui aurait voulu que Blanjean fût relâché sans jugement, deux jurisconsultes de Liège furent envoyés à de Ferens, porteurs de propositions de paix. Quant aux États-Généraux dont le mécontentement s'était accru par la tournure donnée au procès, il fallut des prodiges de diplomatie pour les amener à manifester des dispositions plus conciliantes. Ce ne fut qu'en mars 1634 que le représentant liégeois à La Haye put annoncer l'heureuse issue des négociations.

Cette affaire Blanjean avait provoqué un grave conflit diplomatique avec les Provinces-Unies et mis en péril momentanément l'indépendance et la neutralité de la Principauté.

(pp. 163 à 243.) Emile FAIRON : *Recueil de documents des XV^e et XVI^e siècles, relatifs à l'église paroissiale primitive du ban de Verviers*. La rareté des sources de l'histoire de Verviers au moyen âge rend plus grand l'intérêt de la publication de ces documents. Les uns concernent des fondations d'autels, d'autres détaillent les revenus de la cure constitués par des cens, des rentes d'anniversaires et principalement par la dime. Les textes relatifs à la dime sont intéressants à des titres divers. C'est ainsi que dans l'un d'eux, le tableau des fermages du tiers de la grosse dime de Verviers appartenant à l'abbaye du Val-Benoît, M. Fairon a indiqué, pour une période de près de trois siècles, les fluctuations de la valeur du muid d'avoine. Plusieurs abondent en détails toponymiques sur Verviers et les communes du ban. Mais surtout, leur étude a permis à M. Fairon d'élucider le point important de l'ancienneté de la paroisse primitive de Verviers qui serait en réalité antérieure au IX^e siècle : 1) cette paroisse était en effet une paroisse entière, payant le maximum de la taxe due à l'évêque et à l'archidiacre ; 2) le curé continua à percevoir la dime dans des villages qui furent détachés de sa paroisse, ce qui prouve que cette dernière existait lorsque fut appliqué le capitulaire de 813, qui interdisait d'enlever à toute église-mère une partie de ses dîmes quand une nouvelle paroisse en était détachée ; 3) enfin la dime de l'église de

Verviers était répartie en trois parts, division qui était la seule usitée avant le début du IX^e siècle.

(pp. 247 à 321.) Jules FELLER : *Le suffixe toponymique -han*. Le suffixe *-han*, qui apparaît dans beaucoup de noms de lieux, a été l'objet d'explications diverses. On lui attribuait le sens de *pacage*, *pré*, *enclos*, — de *trou* — ou on l'identifiait avec *-heim* (demeure). D'autre part, M. Kurth, s'autorisant d'une forme du VII^e siècle, *Chambo* (Grand-Han ou Petit-Han sur l'Ourthe) déclarait que *-han*, ayant eu cette forme, n'est pas un *-heim*.

Quel est donc le sens de ce mystérieux suffixe ?

M. J. Feller a d'abord constaté que la plupart des localités qui portent ce nom ou un composé de ce nom sont situées à des courbes de rivières. Tel est le cas par exemple pour Marbehan, Morte-han, Dohat, Morsehan... sur la Semois ; pour Han-sur-Lesse ; pour Grand-Han et Petit-Han sur l'Ourthe, etc. Mais si réellement *-han* a servi à désigner l'accident de terrain, sa signification resterait encore imprécise. Dénomme-t-il le phénomène de la courbure, ou la concavité, ou la convexité, la presqu'île entourée par la rivière ? Des formes anciennes du mot *-han* fourniraient peut-être une précision ; mais, à part la graphie *Chambo*, celles que donnent les cartulaires ne contiennent aucun élément de preuve. M. Feller a donc dû recourir à la comparaison. On trouve en allemand un mot *hamme*, flamand *ham*, qui signifie : pli du genou, jambon de derrière, dos d'une faux. — Le vocable *hamen* s'applique : à un filet de pêche avec cercle de fer, à une tonnelle, au crochet de l'hameçon. De ces exemples et d'autres, on dégage donc une racine *ham* à laquelle on peut assigner le sens général de *courbure*, de *chose arrondie*. Au *ham* germanique correspond une racine latine *cam* qui, si elle existe en celtique, doit se retrouver sous cette forme ; car à l'*h* initial germanique correspond le *c* en grec, en latin et en celtique. Or, les dialectes celtiques contiennent des formes telles que *cam*, *kamm*, qui permettent de restituer un adjectif *cambo*, fém. *camba*, neutre *cambo*, traduit par courbe, recourbé. La forme *camba* a donné au latin *gamba*, français *jambe*, qui signifie avant tout la courbure du membre. La racine celtique *cam* est l'élément constitutif d'une foule de noms de localités et accidents de terrain dans lesquels apparaît l'idée de courbe, de sinuosité. Il n'est donc pas téméraire de penser que *Chambo* se rattache à cette racine indo-européenne qui en celtique est *cam*, *cam*, en langue germanique *ham* ou *ham*. Si les noms en *han* se réclament des langues germaniques par leur *h* initial aspiré, il est possible que *Chambo* ne doive son *ch* d'apparence celtique qu'à la difficulté de nos chroniqueurs de représenter la rude aspiration initiale des noms germaniques, ex. *Chlodovicus* pour *Hlodovec*. Il n'y aurait donc pas de discordance entre cette forme et les autres noms en *han*. Mais quel peuple a fondé les villages en *han* de la Semois et d'ailleurs ? Leurs noms, d'après M. Feller, remontent au plus tard à des Germains qui ont colonisé les bords de la Semois ; au plus tôt à des Gaulois qui ont été remplacés par des

Germanis. Il est donc possible que ces noms existaient sous la forme *cam* ou *cam* avant l'arrivée des Germanis, que cette forme est devenue *ham* dans la bouche des Germanis qui avaient cette racine en commun avec les Celtes.

Telle est la principale conclusion de la solide démonstration de M. Feller, qui d'ailleurs a la certitude que les beaux méandres de la Semois n'ont pas attendu l'invasion germanique pour recevoir des habitants et des noms.

G. Hennin.

REVUES ET JOURNAUX

De la médiocrité intellectuelle en Belgique, par LÉON PASCHAL (*Le Thyse*, mars). — L'auteur ayant été sollicité, comme tant d'écrivains belges, de dire pourquoi, à son avis, la littérature dramatique ne s'est pas développée davantage en notre pays, fait à ce propos un parallèle entre les Pays-Bas et la Belgique. Il écarte d'abord, comme cause, la concurrence due aux pièces importées de Paris : cette concurrence existe en Hollande, elle s'y complique des pièces allemandes et anglaises, et nonobstant la production autochtone y est abondante et jouit du succès. Du reste, les raisons pour lesquelles le théâtre belge a végété jusqu'à ce jour sont les mêmes qui, malgré de brillants écrivains et de belles œuvres, ont entravé la littérature belge : manque d'originalité ethnique assez robuste et d'un esprit national s'appuyant sur une assez longue tradition. Mais aussi manque de public. L'auteur insiste sur ce dernier point, et il recherche les causes de la situation.

Phénomène sans doute unique en Europe, la littérature belge est une littérature sans public. Cette clientèle ne pourrait se constituer que « d'une classe de gens joignant à une certaine aisance, laquelle seule procure des loisirs, une culture approfondie et surtout désintéressée de l'esprit ». Cette élite existe peut-être au point de vue économique, mais elle ne trouverait point dans les universités, l'enseignement nécessaire pour qu'elle se forme, ce haut enseignement étant chez nous essentiellement utilitaire et non culturel, et trop souvent aux mains de « professeurs qui n'ont été pourvus d'une chaire que pour des raisons étrangères à leur mérite ».

Pourquoi serait-ce, sinon pour ces raisons, que la Belgique n'occupe aucun rang dans l'Europe intellectuelle ? On excuse sa médiocrité en invoquant son esprit d'entreprise industrielle. Mais il n'existe pas de pays où, autant qu'en Hollande, l'esprit de lucre et de négoce soit répandu au point d'être passé en proverbe. Or, il n'y a pas de pays non plus où le rayonnement intellectuel soit plus puissant. On y constate une littérature abondante, un théâtre prospère, des lecteurs partout répandus, des éditeurs établis jusque dans les plus petites villes. La concomitance de ces signes est édifiante. Ils se ramènent à une source

commune : les universités versent d'en haut dans le peuple le goût de l'étude pour l'étude ; la littérature n'est pas considérée comme une amusement mais comme une activité sœur de la science et participant de la même dignité.

L'absence d'art théâtral en Belgique est un symptôme très particulier d'une débilité mentale qui, elle, est générale. Il y a le choix entre un remède et des palliatifs. Les palliatifs, ce sont les subsides : ils ne créent que des zèles factices et stériles. Le maître d'école fit, prétend-on, la Prusse de soixante-dix ; le professeur d'université a fait la Hollande telle qu'elle est.

Pour les Marionnettes (*Journal de Liège*, 20 mars). — M. G. I. (GEORGES ISTA) reprend l'idée exposée ici même, de faire, pour les marionnettes liégeoises, ce qu'a fait pour Guignol la ville de Paris, qui construisit aux Champs-Élysées un théâtre somptueux. « C'est bien, c'est indispensable, mais ce n'est pas assez. Il faut que les artistes s'émeuvent et travaillent. Il faut que Donnay et Rassenfosse donnent les maquettes des décors, que Koister et Ochs dessinent les costumes de Charlemagne et de T'chanchet, que Rulot et Petit sculptent avec toute la simplicité, toute la raideur voulue, la tête et les mains de ces messieurs, il faut que nos écrivains, nos journalistes, nos auteurs wallons composent des pièces où se retrouve toute la naïveté de celles d'autrefois. »

« Nous avons fait joujou, nous les grands, avec l'amusement des petits. Maintenant, le jouet est cassé, ou peu s'en faut, et c'est en grande partie notre faute. C'est notre devoir de le réparer, pendant qu'il en est temps encore. »

« Cela ne demanderait ni grand effort, ni beaucoup d'argent. Et la première œuvre de bienfaisance venue peut organiser cela, créer un théâtre durable dont les frais seraient couverts, en laissant encore de jolis bénéfices, par les seules recettes d'une séance d'inauguration. »

« Ce théâtre deviendrait — il faudrait y veiller, — la Comédie Française de nos marionnettes, le conservatoire des plus rigoureuses traditions. Par ce moyen, on peut sauver encore une institution si caractéristique, si bien liégeoise. Si l'on compte sur les théâtres eux-mêmes, c'est fini, le dernier aura disparu avant dix ans. »

Le Folklore qui naît (*Revue de la Ligue maritime belge*, Bruxelles mars). — Une curieuse coutume est en train de s'établir à Charleroi. Le pont sur le canal à la chaussée de Mons est de hauteur si faible qu'une péniche ne peut y passer à vide. Que font alors les bateliers ? Ils appellent tous les gamins du quartier, et on sait qu'ils pullulent dans ces parages populaires. Ces gamins sont mis à fond de cale et, avec ce lest, le « sabot » de 70 tonnes franchit le pont. Le pont passé, la marmaille apparaît et débarque. Tout le monde est content : les gosses, qui ont fait une promenade en bateau à l'œil ; et le batelier qui a embarqué et débarqué son lest les mains dans les poches.

La musique de Grétry séditionnaire, par H. DE CURZON (*Le Guide musical*, 21 avril). — C'était en l'an V (1796). Certain artiste du théâtre de Lorient, chanteur ou comédien on ne sait, et l'on ne sait pas son nom davantage, donc certain artiste, qui ne voyait qu'avec peine la proscription dont souffrait depuis longtemps *Richard Cœur de Lion*, le chef-d'œuvre trop royaliste de Grétry, conçut un jour le dessein de lui restituer, par quelques remaniements adroits, le *civisme* qui lui manquait pour être encore joué.

Rendons justice à cet inconnu. Son but était louable et son arrangement discret, quoique radical sur les points essentiels. Il se bornait à faire du roi Richard un malheureux particulier séquestré par de lâches ennemis et délivré par l'adresse de son ami Blondel. Les diverses allusions de loyalisme dont le texte de Sedaine est émaillé étaient naturellement coupées, mais sans que la suite et le piquant du dialogue, à plus forte raison sans que la musique en souffrit le moins du monde. Seul, le fameux air de Blondel : « O Richard, ô mon roi ! » était entièrement nouveau comme paroles :

O des dieux doux présent,
Amitié, dans mon âme
Tu fais naître, dans cet instant,
Ton feu sacré, ta douce flamme.... etc.

C'est cet air cependant qui devait tout perdre. Dès le début, et son travail achevé, notre arrangeur avait cru bonnement, en sa naïveté, que les noms de Richard et de Blondel, en eux-mêmes, et même la qualité de « cœur de lion », ne pouvaient offusquer personne. On le pria cependant de les changer. Il en fit Saint-Fard et Dorbel, et l'œuvre de Grétry reçut comme titre : *Saint-Fard et Dorbel ou Tout pour l'amitié*.

Mais ceci n'était rien. Lorsque l'administration de Lorient fut saisie de la demande, elle trouva une autre objection à faire, et bien plus forte. Changer les paroles, la donnée, les noms, c'était bien. Mais il restait la musique !... oui ! La musique, à elle seule, était un danger : on la connaissait trop. « L'air de *Richard ô mon roi* (dit le rapport officiel) se fait trop apercevoir dans ce qui la remplace ; l'air est trop expressive (*sic*) en faveur des rois, pour ne pas craindre qu'il ne rappelle, à certains des regrets, et à d'autres des motifs de haine, trop marqués, qui pourraient altérer la tranquillité publique. »

L'arrangeur crut, en réclamant, trouver des juges moins absurdes. Il demanda à l'administration cantonale de Lorient de porter sa cause auprès de l'administration départementale du Morbihan. Comme on lui voulait du bien, en somme, et qu'« il ne faut pas décourager les citoyens qui se livrent à ce genre de travail » (dit encore le rapport), on le fit volontiers. Seulement l'administration du département, moins bornée peut-être, mais tout aussi timide, en référa à Paris, au ministre même de la Police générale de la République, et celui-ci approuva le canton, ce qui arrêta net toute tentative d'un nouvel arrangement de l'opéra incriminé.

« Je pense, répondit le ministre, qu'alors même que l'air de *Richard ô mon roi* ne serait pas conçu dans un sens susceptible de rappeler le souvenir de ces paroles proscrites, je pense, dis-je, qu'il serait encore dangereux que le chant qu'on en a conservé ne fournit aux malveillants quelques prétextes à une insidieuse parodie ou à des rapprochements perfides, et qu'il ne résultât de là des atteintes à l'ordre public. » Bien plus, l'administration de Lorient ayant opposé seulement un refus *provisoire*, le ministre exigea qu'il fût *définitif*, et même que cette administration en fit « la règle de sa conduite ultérieure », recommandant au surplus « l'usage des mesures, soit de surveillance, soit d'action, capables de prévenir toute espèce de trouble à la tranquillité publique, dans un département où le maintien du calme et de la paix se trouve plus impérieusement sollicité par le souvenir de ses longues et pénibles agitations. »

Et voilà comme la musique de Grétry, par sa popularité même, a pu devenir un danger public !

« Le cas, au surplus, ne dut pas être isolé. J'en trouve une preuve la même année, mais à Orléans cette fois, où l'administration reconnut *Richard Cœur de Lion* sous le déguisement fallacieux d'un certain *Nestor de Beffroy*, déjà joué, sans encombre, dans d'autres départements. Suspension provisoire, rapport au ministre, interdiction absolue de celui-ci, s'ensuivirent exactement. Vive la liberté ! »

CUEILLETTE.

Annales de la Société d'Emulation de Bruges (février). — H. DE SAGHER : *Un chartre inédite de 1362 concernant la cloche des tisserands à Comines*, chartre en français, du roi de France. L'article signale l'existence, aux Archives de l'État à Gand, d'un important fait sur Comines. — W. H. J. Weale : *Peintres apocryphes*. Parle notamment d'un prétendu Joseph de Bromère, pris pour le nom d'un peintre, comme inscrit sur le vêtement d'un personnage sur l'un des tableaux ayant appartenu à la collection d'Aerschot, attribué à Rogier de Pasture, passé en vente en 1870 à Paris, avec un autre de la même série (cf. *Gazette des Beaux Arts*, III, 105).

L'Oasis, Falisolle (février) : Publie un très beau conte philosophique de notre collaborateur L. JEANCLAIR, ainsi que des vers de divers auteurs, et notamment de MM. Georges Rodenbach et Léon Dierx. On nous assure que *L'Oasis* vient de s'assurer la collaboration de MM. Paul Verlaine et Victor Hugo. Preuve d'un éclectisme hautement honorable pour la revue qui, du reste, ne recule devant aucun sacrifice.

Bulletin des musées royaux (février) : M. E. DE PRELLE étudie un *Fragment de pierre tombale du XIV^e siècle* : c'est une importante partie de la pierre tumulaire de Jean de Faux, qui provient de l'église de Thynes, province de Namur ; ce morceau constitue un excellent document, car les parties principales de l'effigie du chevalier ont heureuse-

ment été sauvées de la destruction. L'épithaphe a en partie disparu, mais elle a pu être lue en entier par le chanoine ROLAND, qui en a reproduit le texte dans les *Annales de la Soc. archéol de Namur*, t. XXIV, p. 392.

Les Marches de l'Est (février) : De Charles BOUSSARD, une courte étude sur *Max Elskamp*, où le sentiment très délicat de ce noble artiste est finement analysé. — Dans le n° de mars : *Rimbaud dans les Ardenes*, par Jean-Marc BERNARD. Le « *Cœur bleu* », nouvelle hesbignonne, par D.-J. DEBOUCK.

Chronique archéologique du Pays de Liège, (février) : De Jos. BRASSINNE, la description de *Supports de bouteilles à eau de Spa, du 17^e-18^e siècle*.

Dans le n° de mars : Description d'une *Ancienne enseigne liégeoise* (le Chariot d'or, 1767), par Eug. POLAIN. *Une lettre inédite de Nicolas Bassenge à Henkart*, par F. MAGNETTE. *Menues inscriptions du musée de Liège*, par L. RENARD-GRENSON.

L'art à l'Ecole et au Foyer, Louvain. (mars) Em. DONY : *Le Portement de croix de Jacques Dubrœucq, de Mons*, reproduction en photogravure, commentaire esthétique détaillé avec courte notice biographique sur Dubrœucq.

Le Pays Lorrain et le Pays Messin, Nancy (mars) : Numéro copieux, comme toujours, et bien illustré, contenant des études historiques, publication de textes, pages littéraires et la chronique du mois. Il faudrait tout citer.

Revue bibliographique belge, Bruxelles (janvier à mars) : *Fernand Séverin*, notice bio-bibliographique, avec portrait, par Stanislas VRONSKI.

Les Tendances nouvelles, Paris (n° 53) : plusieurs bois originaux de Robert DAVAUX, de Charleroi.

La Vie intellectuelle, Bruxelles (mars) : *L'inspiration populaire chez nos Poètes*, par Maurice DES OMBIAUX. — *A propos d'un centenaire*, (celui de la catastrophe du charbonnage de Beaujonc, près de Liège, en 1815, et du dévouement héroïque de Hubert Goffin), notre collaborateur Oscar THIRY donne une amusante analyse des poèmes de circonstance publiés à cette occasion. Apprenons à notre ami que Jacques-Joseph Velez, jurisconsulte, auteur d'un poème français assez rococo dont il cite des passages, est aussi l'auteur de la célèbre chanson wallonne *Save bin çou qu'c'est on Prussien*, extraordinaire de verve mordante, encore populaire à Liège à l'heure qu'il est.

Bulletin officiel du Touring Club, Bruxelles (1^{er} avril) : *Le Hoyoux*, par C. L. Bois-Seigneur-Isaac, par H. V. M. — Dans le n° du 15 : *Mont-Saint-Guibert et ses environs*, par E. BOURGUIGNON.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, Sedan (janvier-février) : M. le prof. J. WASLET donne la suite de son vocabulaire wallon-français du dialecte de Sedan, de *afilè* à *azardè*.

Leodium, Liège (mars) : De M. E. SCHOOLMEESTERS, l'historique de *La paroisse de Tillesse*, aujourd'hui dépendance d'Abée-Seny, dont l'érection est certainement antérieure à l'année 1215 ; la chapelle possédait une

belle statue miraculeuse de Notre-Dame, datant du XIII^e siècle, remplacée en 1815 et que l'on a heureusement descendue du grenier. — G. SIMENON : L'origine des Béguines, compte rendu de l'ouvrage de GREVEN, *Die Anfänge der Beginen*, Munster i/W., in-8°. — C. DE BORMAN : *Les Surléts, Chanoines de St-Lambert*, notes biographiques, rectifications à DE THEUX. — A. SIMENON : *Les examens pour l'admission aux cures de l'ancien diocèse de Liège*, suite, à suivre.

Revue du Nord, Lille (mars) : *Auguste Angellier, son œuvre poétique*, par L. CLÉMENT. *Les derniers jours d'une forteresse* (Abbeville 1870-71), par E. GAVELLE.

Le Thyrsé (mars) — En tête du n° la nouvelle d'une souscription de S. M. le Roi au monument Max Waller : joli geste qu'il convient de souligner. Le Comité du Monument peut disposer ainsi d'une somme de 8000 francs.

La Belgique (mars) : Aug. VIERSET publie le texte intégral d'une piquante comédie, *le Coffret* ; de MAURICE GAUCHEZ, une étude documentée sur la *Poésie féminine* ; de M^{me} CECILE CAUDIERE un conte délicat et subtil, *le Reflet*.

La Lutte wallonne, Bruxelles (17 mars) : publie un bel *Hommage à Emile Dupont* par Hector CHAINAYE.

Archives belges, Liège (mars) : excellent article de L. VAN DER ESSEN, avec bibliographie, sur la vie et l'œuvre du R. P. *Albert Poncelet*, bollandiste, né à Liège. Article également remarquable de V. BRANDTS sur *Gustave de Molinari*, économiste français, né à Liège en 1819.

Gazette de Charleroi. — Ce journal doit à la collaboration de M. ARILLE CARLIER, une infinité de petites notes curieuses et de nombreux articles intéressant les études wallonnes. Signalons, dans les derniers numéros, une note (16 mars) sur *Saint Agrapau*, où il est dit que « Saint Agapit est invoqué dans le pays de Charleroi, à Fontaine-l'Evêque et à Courcelles, sous le nom non moins curieux de *Saint-Brèyard* ou *Saint-Brèyand* : on l'invoque pour obtenir la guérison des enfants qui pleurent continuellement ; à Courcelles, il joue même le rôle de Croquemitaine. Quant un enfant pleure, on le menace de le conduire à la chapelle de Saint-Brèyand ; et cela suffit à le faire taire. »

Dans le n° du 18 mars, la traduction d'un article donné par M. TIRO ZANARDELLI à l'« *Avenir d'Italia* » sur la *Littérature wallonne en Belgique*, article incomplètement informé, mais favorable et même enthousiaste.

Monatshefte für Kunstwissenschaft. — Il n'est pas trop tard de signaler à l'attention de nos historiens d'art, dans le n° de septembre 1911 de cette revue, un article du Docteur Peltzer sur les Dinanderies dans les tableaux du XV^e siècle. L'auteur cite de nombreux exemples curieux et explique l'abondance de ces accessoires dans la peinture « flamande » par dissémination autour du principal foyer de production Dinant sur Meuse. Ils ne se rencontrent pas chez les Allemands primitifs, sauf chez les peintres du Bas-Rhin.

Pierre Deltawe.

LES CONFÉRENCES

Les Arts anciens de la Wallonie, par JULES DESTREE (Bruxelles, Salle Patria, 7 Mars : 1^{re} conférence des *Amis de l'Art wallon*). — Cette conférence était en quelque sorte une préface aux études particulières de nos activités régionales que se proposent de faire les conférenciers des Amis de l'Art Wallon.

L'orateur s'est d'abord attaché à esquisser un tableau des différentes phases de notre évolution artistique et à prouver, par de brèves comparaisons que rarement et en peu de domaines, notre art se montra inférieur à celui de nos voisins qui ont cependant accaparé tout le rayonnement de la gloire nationale.

A l'époque préhistorique déjà, alors que la Flandre se trouvait encore submergée par les flots de la mer, une activité, rudimentaire peut-être mais déjà artistique, s'éveillait dans les cavernes de la Lesse et du Borinage, à Furfooz et à Spiennes. Les civilisations postérieures ne nous trouvèrent pas indifférents. A l'époque carolingienne, une éclosion d'art intense se manifeste dans les abbayes de la Sambre. A Oignies, un frère Hugo réalise dans la splendeur d'une fine orfèvrerie tout l'élan de son rêve pieux ; sur la Meuse et dans le Tournaisis, aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles les tombiers, ymaigiers, tailleurs de pierre commencent l'ère de la grande sculpture qui devait atteindre son plus vif éclat, pendant la Renaissance avec Jacques du Brœucq de Mons, dont les albâtres ont la force gracieuse et pondérée des œuvres d'un Michel-Ange jeune. Mais à Tournay, une école florissante apparaît analogue dans la peinture à celle des tombiers en sculpture. Elle naît avec Campin pour s'épanouir avec Roger de le Pasture, le maître pathétique des Sept sacrements, comparable aux plus illustres des Flamands.

Pendant le ^{xv}^e et le ^{xvi}^e siècles, c'est sur toute la Wallonie un superbe essor d'art : Prévost à Mons, Bellegambe à Douai (car Douai est hennuyère comme Valenciennes), ailleurs deux peintres merveilleux peignent ces paysages aux fonds bleutés ou diaprés à la façon des Italiens. Un fleuve s'y déroule imposant et sinueux. C'est la Meuse et c'est Patenir et c'est Blès, l'un de Dinant, l'autre de Bouvignes. Puis c'est Gossart qui, lui, est de Maubeuge : encore comté de Hainaut. Un inconnu, ou presque, dans l'histoire de l'art, Lucidel de Mons, peint ces portraits d'un art parfois égal à celui d'un Holbein plus heureux. Il va mourir à Nuremberg. En faut-il plus pour l'incorporer (et comment ?) à l'école allemande ?

Alors c'est le grand ^{xvii}^e siècle. La gloire de Rubens, de Van Dyck et de leur école subjugue tout art. Nous devons nous incliner. Ce n'est pas que nous n'ayons point de peintres. Toute une pléiade travaille à Liège avec Lairesse. Mais la grande gloire flamande emporte tout et il faut l'avouer, nous n'avons rien de comparable à lui opposer.

Mais par contre au ^{xviii}^e nous l'emportons franchement. A Valenciennes sont nés Pater et le grand Watteau, peintre exquis des fêtes galantes.

Enfin ce sont les temps modernes : Navez et ses portraits somptueux à la façon de David ; Fourmois Wierty, Gallait, nos peintres romantiques.

L'école d'art se réveille en Belgique avec l'école de Tervueren et ce sont encore des Wallons, Boulanger, Baron, qui sont au premier rang de ce mouvement. Voilà Rops le maître corrosif de la gravure, Bourlard un peu dépaysé, Meunier et son interprétation tragique du travail, Verdyen avec lequel on sent poindre les premières pousses de l'impressionnisme et le beau mouvement moderne dont le conférencier ne veut point parler et qui marche dans le sens commun de la race, sens d'harmonie et de poésie que l'on retrouve intact chez un Rousseau, chez un Donnay.

Franz Dohy.

Les lettres wallonnes, par MAURICE WILMOTTE (Bruxelles, salle Patria, 4 Mars : 2^e conférence des *Amis de l'Art Wallon*). — Il fallait toute la science et le discernement de l'éminent orateur pour traiter ce sujet. Comme il l'a dit, l'histoire de nos lettres ne fut jamais faite et la raison en réside simple et claire, dans la difficulté de ce travail. A l'origine, on ne connaît point d'œuvres, sinon le *Poème moral* et cette délicieuse chose qu'est l'histoire des amours d'*Aucassin et Nicolette*. L'anonymat, qui était de règle à cette époque, crée de nombreuses difficultés à l'historien. Enfin il n'y a pas « une Wallonie » mais « des Wallonies ». C'est là une situation désavantageuse au regard de la Flandre. Quand on dit Flandre on voit un seul pays, qui a un territoire homogène et de là une histoire commune. Chez nous, il y a le pays de Liège, le Hainaut, le Luxembourg, le Namurois ; et les relations qui unissent ces régions sont peu nombreuses. Il ne faudrait point en déduire que chaque terre était étrangère à sa voisine. Jean Lebel, liégeois, était au service de Jean de Hainaut et composa ses chroniques au château de Beaumont.

Ce fut une erreur de négliger notre Wallonie dans l'histoire des lettres. Elle est d'autant plus grande que la littérature fut brillante dans notre pays. Si M. Destree n'a point osé prétendre que notre art fût supérieur à l'art flamand, ici cette prétention n'est point hors de lieu, car les grands courants ne sont pas moins bien tracés chez nous qu'en France même.

Nous pouvons remonter très haut dans le temps, même à l'époque des invasions barbares. Les hordes germaniques apportèrent avec leurs mœurs la grande mythologie allemande. C'est ici qu'elle s'est reposée pour la première fois et s'est stabilisée. C'est sur les bords du Neblon que s'établit la légende de Siegfried et Hagen, d'Etzel et Kriemhild. Plus tard, où sont nées les légendes mérovingiennes et carlovingiennes ? Là où étaient les chefs, où était la cour, en Austrasie, près de Pepin de Herstal, près de Charles Martel et surtout près de Charlemagne : il est né à Liège ou presque, il y a vécu : et n'est-il pas le centre de la grande épopée française ?

Les croisades, elles aussi, furent un thème lyrique. Dit-on parfois dans nos écoles que Godefroid de Bouillon et Bauduin de Constantinople parlaient wallon ?

Quand le moyen âge commença à se stabiliser, quand le calme fut acquis, plus que partout ailleurs poussèrent de notre sol les cloîtres et